



DEMANDE DE REMISE D'ORDRE

Le règlement du service annexe d'hébergement du Collège Pierre Brossolette détaille les conditions dans lesquelles une famille peut prétendre à une remise sur les frais scolaires. Les remises d'ordre de plein droit sont effectuées automatiquement par le collège, sans demande de la famille ; mais pour les remises accordées sous conditions, une demande préalable doit être faite par la famille soit par courrier, soit à l'aide du présent document pour les absences pour raisons médicales.

Partie à remplir par la famille

Je soussigné (e),....., demeurant

ai l'honneur de solliciter une remise d'ordre en faveur de l'élève

qualité, classe qui par suite (1).....

(2) - est absent depuis le et ne reprendra pas avant le

(2) - a été absent du au

Fait à, le

Nota : le certificat médical est à joindre à la présente demande.

Signature

(1) Indiquer le motif de l'absence

(2) Rayer la mention inutile

Réservé à l'administration

Présence du certificat médical

Autre

Remise d'ordre accordée pour jours, le

Fait à Nogent-le-Rotrou,

L'ordonnateur

Rappel du Règlement du Service Annexe d'Hébergement :

Aucune remise d'ordre n'est accordée pour raisons médicales lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours consécutifs sans interruption. La remise d'ordre doit être présentée par demande écrite de la famille avec certificat médical dans les 30 jours suivant le retour de l'élève dans l'établissement.